



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers

Question écrite n° 29535

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la légitime inquiétude des professionnels infirmiers. En effet, au moment où les ordres infirmiers mettent en place leurs différentes instances, il semblerait que votre ministère souhaite remettre en question le décret de compétences des infirmiers(ières) français(es) sans aucune concertation. Il souhaite donc connaître ses intentions en la matière et surtout souhaite que les représentants infirmiers dans le cadre de leur ordre, soient totalement associés aux prises de décisions.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29535

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 août 2008, page 6890

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)